

Dossier du BHI No. S1/5009

LETTRE CIRCULAIRE 2/2004  
8 janvier 2004

**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'OHI ET L'ORGANISATION CARTOGRAPHIQUE  
INTERNATIONALE (ACI)**

Référence : Lettre circulaire du BHI 69/2003, en date du 12 novembre 2003.

Monsieur le Directeur,

Un projet de **Protocole d'accord entre l'OHI et l'ACI** avait été communiqué sous couvert de la LC 69/2003 en vue de recueillir les commentaires des Etats membres de l'OHI et d'obtenir leur approbation, avec une date limite fixée au 15 décembre 2003. Aucun commentaire défavorable et aucune suggestion de modification n'ayant été reçus, nous vous informons que le Protocole d'accord proposé, tel que soumis dans la LC 69/2003 (Annexe A), est donc adopté.

Comme indiqué dans cette LC, le projet de Protocole d'accord a été fermement soutenu par le Comité directeur de l'ACI, et le BHI va à présent poursuivre avec la signature officielle du document final par les présidents de l'OHI et de l'ACI.

Nous vous remercions de votre attention.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

*(original signé)*

Vice-Amiral Alexandros MARATOS  
Président